



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 220-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.289

Déposée le : 14.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, ES) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Prise en charge d'urgence en cas de crise liée à des troubles du spectre autistique

Des témoignages de différentes familles ayant des enfants avec un trouble du spectre autistique (TSA) avec ou sans déficience intellectuelle semblent mettre en lumière des problèmes de prise en charge en situation de crise. Les personnes avec un TSA peuvent être exposées à des surcharges sensorielles, ce qui peut aboutir à des crises ou effondrements autistiques. Les réactions peuvent être différentes en cas de crise et très souvent le temps permet de résorber la situation lorsque l'environnement est adéquat. Gérer ces crises représente souvent un défi pour les parents et peut être une source d'épuisement. Si la plupart des crises sont généralement gérables pour les parents, dans certains cas extrêmes, elles peuvent cependant impliquer un besoin d'accueil d'urgence. Une prise en charge adéquate et spécialisée est nécessaire pour éviter des séquelles et une détérioration de la santé des enfants et pour décharger les parents.

Les éléments suivants ont été constatés :

- Les ambulancières et ambulanciers font intervenir la police pour transporter des enfants ou des adolescentes et adolescents en situation de crise autistique aux urgences d'un hôpital (cette intervention policière implique une dénonciation des parents auprès de l'APEA).
- Il y a un seul lieu d'accueil d'urgence en pédopsychiatrie à Berne, et une prise en charge dans la langue du patient (en français) n'a pas pu être possible.
- Les lieux de prise en charge pédopsychiatrique ont de longs délais d'attente et sont principalement pour les problèmes psychiatriques et non pour les troubles neurodéveloppementaux comme les TSA.
- Des parents sont laissés seuls pour gérer les crises de leurs enfants et mettent en danger leur propre santé mentale et physique. Dans diverses situations, face à l'urgence, des solutions de placement en famille d'accueil non conformes sont mises en œuvre, en dehors

d'un cadre officiel. Ceci présente un risque pour les patientes et patients, mais aussi pour les personnes qui accueillent, sans démarches administratives ni assurances, des enfants en situation de crise dont les parents sont désespérés.

Des parents ont besoin d'être soulagés pour quelques temps, le temps de se ressourcer pour pouvoir mieux s'occuper de leur enfant. Certains arrivent à leurs limites et ne trouvent aucune aide, car leur enfant n'entre pas dans les critères d'admission ou de prise en charge des institutions existantes.

L'expérience de plusieurs familles montre une situation non satisfaisante de couverture pédopsychiatrique, notamment pour les francophones. En cas de situation de crise, des personnes avec des connaissances de ces troubles devraient pouvoir être contactées en urgence pour aider la famille et l'entourage. Un service de garde médical ou un *care-team* compétent pour gérer de telles crises devrait fonctionner et être capable d'encadrer les familles vivant dans le canton de Berne, en français comme en allemand.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment l'accueil d'urgence des enfants atteints de TSA, ou d'autres troubles neurodéveloppementaux, est-il géré dans les différentes régions du canton de Berne et dans les autres cantons ?
2. Ne devrait-il pas y avoir un service de garde médical ou un *care-team* permettant un encadrement et une prise en charge médicale adéquate en situation de crise de comportement importante ? L'intervention de la police pour le transport en ambulance est-il courant dans ce genre de situation ?
3. Combien y-a-t-il de places d'accueil d'urgence pour ces situations (nombre de places réelles et nombre de places libres), en français et en allemand ?
4. Combien y-a-t-il de places d'accueil temporaire (de décharge pour les parents) pour éviter d'en arriver à ces situations d'urgence ?
5. Quelles mesures existent ou devraient exister pour permettre d'améliorer l'accès à une aide adaptée aux parents n'arrivant plus à faire face aux crises de leur enfant, pour éviter qu'ils se retrouvent en situation de détresse (burn-out, pensées suicidaires, etc.) ?

Destinataire
– Grand Conseil